

MESURES DE PREVENTION COVID-19

I. NOS ENGAGEMENTS

- ✚ Port de masques de protection et application des gestes barrière des personnes d'accueil
- ✚ Dans le respect la distanciation physique :
 - Respect d'un 2 m² dégagé entre les tables de travail en salles de formation ou mise en place de plexiglas de séparation
 - Accès limité à un nombre de personnes selon la configuration des salles
 - Accès limité à un nombre de personnes selon la surface et l'agencement des lieux communs
- ✚ Mise à disposition de lingettes et/ou papier jetable, gel hydro alcoolique auprès des équipements (machines à café, distributeurs...)
- ✚ Protocole de désinfection systématique de tous les points de contacts, des équipements et des outils utilisés
- ✚ Aération des salles durant les pauses

II. RECOMMANDATIONS

- ✚ Appliquez et maintenez les gestes barrière et de distanciation physique
- ✚ Munissez-vous de votre propre matériel (stylos, bouteilles d'eau, masques)
- ✚ Informez-nous expressément de votre situation et de tout cas de personnes malades sur les lieux afin de faire organiser, avec les autorités compétentes, la traçabilité des contacts et appliquer les règles d'isolation

Le directeur du centre
Philippe PARIS



SARL ADIOME FORMATION
6 Route de Pitoys
64600 ANGLET
Tél. 05 59 29 74 11
Siret : 829 033 968 00019